

Fonds de pension européens : nouveau cadre réglementaire (IORP 2) - BFFP

Code produit : BFFP

Niveau : Initiation

Modalité : Classe virtuelle

Durée (en heure) : 3.5

Tarif : 0,00 € HT

Eligible DDA : non

Public :

Toute personne désireuse
d'acquérir des connaissances
sur les fonds de pension
européens et leur nouveau
cadre réglementaire

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Décrypter les principaux éléments de la directive actuelle et les évolutions attendues
- Comprendre les enjeux d'une réforme profonde selon les arbitrages politiques finaux
- Identifier les opportunités commerciales et financières

Programme de la formation

1-Tour d'horizon des systèmes actuels de retraite européens

- Analyse des trois piliers sur lesquels reposent classiquement les systèmes de retraite
 - Premier pilier : retraite légale prise en charge par l'Etat, généralement financée par la répartition et souvent considérée comme un minimum vital
 - Deuxième pilier : retraite professionnelle
 - Troisième pilier : retraite financée par l'épargne individuelle
- Diversité des pratiques en Europe : comparaisons
- IRP : rappels sur la directive IRP et ses objectifs
- Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) : situation en France

2-Qu'attendre de la revue de la directive ?

- Etude de l'avis technique de l'EIOPA
- Impacts et opportunités
- Focus sur le PEPP : Pan-European Personal Pension Product

3-Conclusion

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Exercices pratiques

